

[216]

Épargne prénuptiale



jusqu'à **170%** d'intérêts
et jusqu'à € **310** de primes



Dites **Oui** ...
à l'épargne prénuptiale!

Mutualité Neutre du Hainaut

avenue de Waterloo 23
6000 Charleroi
Tél. 071 20 52 11
Fax 071 32 87 98
web@mut216.be
www.mut216.be



jusqu'à **170%** d'intérêts
et jusqu'à € **310** de primes

Qui pourrait résister?



 **Mutualité Neutre du Hainaut**
VOTRE LIBERTE, VOTRE SECURITE

 **Mutualité Neutre du Hainaut**
VOTRE LIBERTE, VOTRE SECURITE

Épargne pré-nuptiale

Dès l'année de leurs 14 ans, préparez-les à prendre le meilleur départ dans la vie à deux!

Dès que votre fils/fille atteint son quatorzième anniversaire vous pouvez, grâce à votre Mutualité Neutre, lui constituer un joli pécule en vue de son mariage ou de sa cohabitation.

Comment épargner?

- Vous pouvez l'inscrire à l'Épargne Pré-nuptiale dès l'année de ses 14 ans et jusqu'à ses 27 ans.
- Vous cotisez à l'épargne pré-nuptiale de € 18 à € 48 par an jusqu'à son mariage ou sa cohabitation (au plus tard jusqu'à l'âge de ses 30 ans).⁽¹⁾

Mariage ou cohabitation, préparez-le/la à prendre le meilleur départ dans la vie à deux.

Quels sont ses avantages?

- Il/elle recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de 15 à 170 %, selon la durée de l'épargne.⁽²⁾
- De plus, après 3 années minimum d'affiliation, il/elle recevra:
 - une prime d'accroissement allant de € 50 à € 160;
 - une prime de fidélité de € 50 à € 150 si cette épargne a été constituée aux Mutualités Neutres.

⁽¹⁾ Si vous décidez de mettre fin à son affiliation ou vous versez moins de € 18 pendant 1 an: automatiquement, il/elle sera remboursé du capital épargné, majoré d'un intérêt composé de 2,75 %.

⁽²⁾ Cette prime vaut pour autant que vous ayez épargné le maximum chaque année. Dans le cas contraire, les primes sont réduites au prorata de l'épargne réelle.

A l'âge de 30 ans et il/elle n'est ni marié ni cohabitant

Quels sont ses avantages?

Il/elle recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de 15 % à 120 %, selon la durée de l'épargne.⁽²⁾ De plus, après 3 années minimum d'affiliation, il/elle recevra:

- une prime d'accroissement allant de € 25 à € 80;
- une prime de fidélité de € 50 à € 150 si cette épargne a été constituée aux Mutualités Neutres.

Pour plus de détails, consultez le tableau ci-joint. N'hésitez pas à consulter votre agent de la mutualité. Dans ce tableau nous considérons que l'épargnant verse chaque année € 48 (le montant maximum).

Attention:

Les primes valent pour autant que vous ayez épargné le maximum chaque année. Dans le cas contraire, toutes les primes sont réduites au prorata de l'épargne réelle.

Cohabitants:

La date prise en considération lors du calcul et de l'introduction de la preuve est bien évidemment la date mentionnée sur l'acte de cohabitation légale délivrée par l'administration communale.

Cet aperçu n'a qu'une valeur informative. Pour une description précise des droits et conditions, seuls les statuts de l'Union Nationale des Mutualités Neutres sont valables, documents que vous pouvez obtenir sur simple demande auprès de votre mutualité ou en consultant le site Internet.

AVANTAGES ACCORDÉS À PARTIR DU 01/01/2007 POUR TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES

Affiliation	Épargne	Intérêts en cas de mariage ou de cohabitation	Prime Accroissement	Prime de fidélité	Total en cas de mariage ou cohabitation	Intérêts pour les 30 ans ou décès	Prime Accroissement	Prime de fidélité	Total pour les 30 ans et décès
1 ^{er} versement	48	-	-	-	48,00	-	-	-	48,00
1 an	96	15 %	-	-	110,40	15 %	-	-	110,40
2 ans	144	20 %	-	-	172,80	20 %	-	-	172,80
3 ans	192	65 %	50	50	416,80	30 %	25	50	324,60
4 ans	240	70 %	50	50	508,00	40 %	25	50	411,00
5 ans	288	75 %	50	50	604,00	45 %	25	50	492,60
6 ans	336	85 %	50	100	771,60	50 %	25	100	629,00
7 ans	384	90 %	50	100	879,60	55 %	25	100	720,20
8 ans	432	100 %	50	100	1 014,00	60 %	25	100	816,20
9 ans	480	105 %	50	100	1 134,00	65 %	25	100	917,00
10 ans	528	110 %	100	100	1 308,00	70 %	50	100	1 047,60
11 ans	576	115 %	110	150	1 498,40	75 %	55	150	1 213,00
12 ans	624	125 %	120	150	1 674,00	80 %	60	150	1 333,20
13 ans	672	135 %	130	150	1 859,20	90 %	65	150	1 491,80
14 ans	720	145 %	140	150	2 054,00	100 %	70	150	1 660,00
15 ans	768	155 %	150	150	2 258,40	110 %	75	150	1 837,80
16 ans	816	170 %	160	150	2 513,20	120 %	80	150	2 025,20